

Des voix: D'accord.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime, et la motion ne peut donc pas être mise aux voix.

* * *

LES GRAINS

LA PÉNURIE DE BLÉ POUR LE CHARGEMENT À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion relative à un cas d'urgence, soit la constatation par le groupe Palliser de la Saskatchewan que 20 navires chôment dans le port de Vancouver, qu'il faudrait environ 20 millions de boisseaux de blé pour charger ces navires et que ce blé ne se trouve pas dans les entrepôts. Je propose donc, avec l'appui du député de Battle River (M. Downey):

Que l'on soumette la question de la non-utilisation des entrepôts à blé du port de Vancouver tant au comité permanent de l'agriculture qu'à celui des transports et des communications, que l'on convoque immédiatement ces deux comités et qu'on les charge d'étudier cette allégation de mauvaise gestion formulée par le groupe Palliser et de se rendre à Vancouver s'ils le jugent nécessaire.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Puisqu'il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise aux voix.

LES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion extrêmement importante de nature urgente. Selon des nouvelles qui sont censées avoir paru dans une publication américaine sur les céréales et dont a fait état à Vancouver la Palliser Wheat Growers Association, le Canada aurait perdu une vente de 150,000 tonnes de blé au Japon, parce que la Commission canadienne du blé ne pouvait en assurer la livraison d'un port sur la côte du Pacifique. Comme il y a lieu de maintenir et d'améliorer notre réputation de pays exportateur de céréales, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que le ministre de la Justice, comptable de la Commission canadienne du blé, soit chargé de faire une déclaration à l'appel des motions exposant les mesures prises pour entreposer des quantités supplémentaires de céréales sur la côte du Pacifique en

vue d'être en mesure d'effectuer les livraisons de céréales outre-mer.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise aux voix.

* * *

LES PÊCHES

LE RAPPORT RONALD SUR LA CHASSE AUX PHOQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter en conformité de l'article 43 du Règlement une motion portant sur une question d'importance urgente pour le Canada en général, et pour les pêcheurs de la région atlantique en particulier. Le ministre des Pêches (M. Davis) a reçu pendant l'ajournement le rapport de M. Keith Ronald sur l'industrie de la chasse aux phoques, dont l'acceptation pourrait mettre un terme à cette activité vitale de notre économie. Je propose donc, avec l'appui du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), la motion suivante:

Que le rapport sur la chasse aux phoques soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts qui pourra convoquer des témoins afin que la population canadienne soit saisie de toute la vérité sur cette industrie.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité sur la motion du député de Saint-Jean-Ouest?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LA SANTÉ

L'ADJONCTION D'ANTIBIOTIQUES AUX ALIMENTS POUR BESTIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement en vue de soulever une question urgente, à savoir le fait que l'adjonction d'antibiotiques aux aliments du bétail est devenue une pratique courante. Celle-ci constitue une menace pour la santé des êtres humains, car il en résulte la formation d'organismes qui résistent aux antibiotiques, et qui peuvent également infecter l'homme. En conséquence, je voudrais proposer la motion suivante, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales enquête sur cette affaire et qu'il fasse rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la motion du député d'Athabasca?

Des voix: D'accord.